



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30  
Présents : 24  
Pouvoirs : 4  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le sept septembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 30 août 2023

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

**SUPPLEES :**

**ABSENTS :**

CHERBLAND Henri (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI)

**ABSENTS EXCUSES :**

CHERBLAND Henri (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI)

**POUVOIRS :**

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par MATHELIN Sandra (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)

**OBJET : Optimisation des lignes de transport interurbain et de proximité**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

La Région gère la compétence « transports interurbains et scolaires » sur le territoire du département de la Loire.

Avec la mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités, elle agit également en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale (AOML) sur certaines intercommunalités, dont la CCVAI.

Une « convention LOM » a été signée en 2021, dans laquelle la Région s'engage notamment à

Préfecture

Date de reception de l'AR: 21/09/2023  
042-244200614-DE2023\_0709\_01-DE

participer financièrement au coût du service de transports réguliers à 100% pour les lignes interurbaines et à 50% pour les lignes à vocation locale (voire 70% en cas de TAD avec centrale de réservation régionale).

Actuellement, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable est desservie par :

- La ligne interurbaine L22 : cette ligne régulière, également ligne scolaire, relie Boën sur Lignon à Roanne, via Saint Germain Laval. Elle fonctionne de manière fixe sur les jours scolaires, et à la demande sur les weekend et vacances.
- Les lignes de proximité P202 et P215 : le jeudi matin, elles relient Chérier pour l'une, Luré pour l'autre, à Saint Just en Chevalet.

En prévision de renouvellements de contrats au 1er septembre 2024, trois lignes régulières interurbaines vont faire l'objet d'une procédure de consultation sous forme de marchés publics, dont la L22. Les contrats des deux lignes de proximité (P202 et P215) se renouvelleront également à cette échéance.

Dans cette perspective, la Région conduit une étude sur la reconfiguration de l'offre de transport sur les territoires desservis par ces lignes en associant les intercommunalités partenaires. La CCVAI doit se positionner sur 2 sujets :

- Donner un avis sur l'évolution des lignes interurbaines (financées à 100% par la Région)
- Prendre une décision concernant le développement ou non d'une offre locale (Transport A la Demande – TAD) avec un financement de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable à hauteur de 30% du coût du service)

Après avoir pris connaissance des différents scénarii proposés dans l'étude et à la suite de l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et/ou représentés

**Article 1 : SE DECLARE favorable à une évolution de l'offre interurbaine, en privilégiant le scénario2, plus ambitieux que l'offre actuelle, avec la création d'un TAD d'approche en rabatement sur la ligne 22**

**Article 2 : SE DECLARE favorable à expérimenter la mise en place d'un transport local à la demande zonal, une fois par semaine avec un reste à charge à hauteur de 30% du coût du service pour la Communauté de Communes**

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 07/09/2023

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 21.09.23  
et de la publication le : 21.09.23  
Le Président,*

Préfecture  
Date de reception de l'AR: 21/09/2023  
042-244200614-DE2023\_0709\_01-DE